



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} septembre 2021

N° 2/ 2021-2026

Présidence de **M. Jean-Pierre MORISETTI**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

90 sont présents.

10 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BALLY Marc, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, CORNUT Vincent, DE GOUMOENS Raphaël, ETTER Sarah, GOLAZ Valentin, LANGONE Clémence, MARTINET Claire, REYNOLDS Michel.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19.
- Procès-verbaux des séances des 10 juin et 16 juin 2021.
- Préavis municipal N° 24/9.21
- Préavis municipal N° 25/9.21
- Préavis municipal N° 27/9.21
- Rapport de majorité de la commission chargée de l'étude du préavis N° 8/9.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler.
- Attributions et compétences des directions municipales, répartition des directions municipales et des suppléances pour la législature 2021-2026.
- Réponse aux questions de Mme Camille Robert, Conseillère communale, concernant le quartier de l'Eglantine.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI, selon la coutume, adresse son discours de fin de mandat à la Présidente sortante, désormais Municipale, Laure Jatton. Il s'exprime en ces termes :

« Chère Laure,

Tu l'as dit, il y a deux mois lors de ton allocution clôturant ta dernière Présidence, mais aussi tout au long de ton mandat. Les mots que tu as employés sont les suivants : « Difficile, agréable, joyeux, triste, gratifiant, relatif, amical, complice et nostalgique ».

Ces mots pour représenter le travail d'une Présidente du Conseil. Ils sont bien plus explicites que les : « articles 25 à 33 de notre règlement et même le suivant qui te dit de devoir auparavant assumer ou du moins se tenir prêt à y faire face pendant deux ans ! »

Mais cette tâche peut-elle mériter tous ces qualificatifs ? Oui.

Que de temps, parfois d'anxiété et d'attente pour arriver, passer et apprécier cette année magnifique mais aussi tellement compliquée avec la pandémie qui t'a mis un stère de bâtons blancs dans les roues et maintenant devoir écouter le mot de celui qui commence avec un grand L dans le dos à découvrir et prendre plaisir aux facettes de ce travail.

Toutes les activités que tu as déployées durant cette année, tu les as assumées avec entrain, sourire, cordialité et célérité. Tu avais réservé sans compter de la place dans ton agenda, tout au long de l'année, pour assumer invitations, responsabilités, week-end électoraux, moments tristes et joyeux que pouvait t'apporter la Présidence. Il a fallu oublier les invitations qui furent quasi inexistantes, mais les remplacer par combien de visio et de travail à distance.

Mais des moments d'exception il y en a eu, il m'est cher de relever certains de tes records :

Un des marquant, c'est certainement l'année où notre Conseil a aussi bien été couvé juridiquement parlant, tu as maîtrisé ces aspects avec tes brillantes connaissances et assuré, verrouillé chaque ligne de nos actes, il me faudra sérieusement m'accrocher pour tenir le même cap avec autant d'efficacité.

Autre record, les élections communales qui nous ont mis l'un et l'autre hors-jeu pour un dépouillement complexe qu'est celui de la Municipalité. Mais toute difficulté apporte de l'efficacité, merci Xavier, et il s'en faut de longtemps pour retrouver une comptabilité électorale bouclée aussi rapidement. En effet, mauvais souvenirs, que ces dépouillements interminables se finissant à point d'heures voire le lundi matin après une nuit d'angoisse et de recommencements.

Tout au long de cette année particulière, il a fallu innover pour pouvoir tenir nos séances et préparations du Conseil. Distances sociales, gestes barrière, protection de Toutes et Tous lors de nos réunions, travail en Visioconférences et gestion des documentations de façon distancielle. C'était dur mais cela a donné à TON Bureau une force et une solidité que nous ne sommes pas près d'oublier.

Plus festivement parlant, lorsque nous avons pu découvrir un samedi la source de tes origines, par un petit voyage pédestre dans le Parc du Jorat et la visite guidée d'une bourgade remplie de recoins insoupçonnés et absolument magnifiques, Moudon, qui découverte dans ses entrailles, nous a révélé des aspects qui étaient pour moi totalement inconnus. Merci, ce fut fabuleux. Le tout agrémenté par un entracte dans ton village d'origine : Villars-Mendraz qui nous a laissé un très intéressant souvenir culinaire.

Autre endroit, autre moment. Ici même

Le dernier moment fort que je veux rappeler, il a duré selon le décompte officiel des PV de notre assemblée sous ta Présidence : tout cumulé, 19 heures 54 de délibérations.

Pendant ces 1'194 minutes, tu as toujours su mener les débats, avec, dans un gant de velours, une main ferme, juste, assurée et cordiale. Toujours un mot d'humour, une précision et le détail qui a permis à chacun de pouvoir en toute certitude affirmer son intention lors des votes quels qu'ils soient.

Merci à Toi pour ton sourire, ta jovialité et la sympathie que tu as su insuffler à nos débats.

Sache que ton année de Présidence, restera gravée sous les signes de l'efficacité et de la cordialité.

D'habitude pour conclure ont dit :

J'espère que tu puisses maintenant que tu as à nouveau la, TA parole, prendre part aux débats de cette assemblée et porter tes interventions haut et fort. Cependant cette fois c'est dans un autre cénacle que tu vas sévir, et avec l'efficacité que nous te connaissons, je suis sûr que tu vas regretter le Conseil, mais t'épanouir dans ce nouveau défi.

Bien à Toi Laure, je te souhaite une belle législature. »

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI apporte 4 modifications à l'ordre du jour.

Au point 3 de la version papier de l'ordre du jour : M. Giancarlo De BELLIS a renoncé à son élection avant la séance d'assermentation du 10 juin 2021, ce point ne devait pas figurer à l'ordre du jour.

Point 4 : il faut lire assermentation de quatre Conseillers et pas cinq.

Point 12 nouveau : Postulat Camille Robert et consorts « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges ». Dépôt et développement.

Point 13 nouveau : Interpellation du groupe PSIG « Notre commune face aux défis de la cyber sécurité ».

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER informe, en préambule, qu'il reprend les fonctions de chef de groupe PLR en remplacement de M. Jean-Marc NARR.

S'il monte à la tribune c'est pour demander le retrait, au point 10 de l'ordre du jour, du rapport N° 8/9.2 – Projet de réaménagement des espaces publics Morges Gare-Sud. Les raisons en sont doubles. Tout d'abord des raisons formelles de conformité avec le règlement, soit l'article 48 al. 2 et l'article 51 du règlement du Conseil communal.

La deuxième raison est la nécessité de partir sur les meilleures bases possibles avec cette nouvelle législature, qui veut que lors des débats une information exhaustive et complète soit transmise. Dans le cas précis, un rapport de minorité était annoncé. Pour diverses raisons, notamment la reprise de la nouvelle législature à la période de vacances, ce rapport n'a pas pu être déposé. Il le sera très prochainement et le Conseil pourra débattre sereinement en toutes connaissance de cause, sur la base d'un rapport de majorité et de minorité à la prochaine séance du Conseil.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI demande à la Municipalité son accord pour cette demande de retrait au vu de l'urgence du dossier.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité estime que les rapports portés à l'ordre du jour sont de la compétence du Bureau et du Conseil communal et que la décision lui appartient.

La discussion est ouverte.

M. Bastien MONNEY relève que la commission s'est réunie en date du 10 mai pour la dernière fois. Maintenant près de 4 mois se sont passés depuis le dépôt du rapport de majorité et c'est un sentiment désagréable qui prédomine pour lui ce soir. Au mieux, c'est effectivement de la désorganisation et au pire une manœuvre politique pour pouvoir prolonger d'autant plus ce délai et ne pas traiter cet objet. Il émet l'hypothèse que des éléments tangibles n'étaient pas suffisants pour rédiger ce rapport ou est-ce que c'est le dogme du « tout voiture » qui prédomine ? En attendant, pour sa part, il estime que les documents à sa disposition lui permettent de faire le travail ce soir. Il pense que les habitants de la Ville attendent que le Conseil travaille et qu'il propose des aménagements de qualité. L'ensemble des partis politiques présents dans le rapport de majorité, à l'exception du PLR ont pu se positionner, et il estime que tous les éléments sont présents pour le faire ce soir.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER constate que le PSIG n'est pas dans la dynamique du débat consensuel. Il rend l'assemblée attentive à l'article 48, alinéa 2 qui stipule « La commission doit prendre connaissance du rapport avant son dépôt au Greffe municipal ». Le rapport de majorité n'a pas été soumis à la minorité de la commission avant son dépôt au Greffe. En outre, l'article 51 stipule « Le Conseil peut fixer à la commission un délai pour la présentation de son rapport ». Le Conseil n'a fixé aucun délai à la commission. Ces deux éléments de forme, hormis le caractère d'harmonie des débats, devraient conduire à repousser cet objet, faute de quoi il se pourrait que les débats ne soient pas tout à fait en harmonie avec le règlement et interroge le Préfet sur la validité du débat.

Pour viser l'harmonie, le calme et sans aucune visée politique, il pense raisonnable d'attendre que ce rapport, quasi finalisé, soit déposé.

M. Bastien MONNEY a toujours souhaité des débats harmonieux et a pu constater au fil de ces vingt dernières années que cela n'a pas toujours été fréquent et que généralement les attaques venaient plutôt de l'autre côté de l'hémicycle. Autant dire que si cette situation avait été inversée, des mots acerbes auraient été promulgués par le PLR. Maintenant, il souhaite que le Conseil puisse travailler dans un environnement sain, et que cette situation ne se reproduise pas. Il est d'usage que les rapports de majorité et minorité rentrent ensemble et un délai de quatre mois entre le dépôt de l'un et de l'autre n'est pas du tout d'usage.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI demande le vote sur le retrait du rapport demandé par M. Busslinger. Par 44 avis contraire contre 29 avis positifs, la demande de M. Busslinger est rejetée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 10 juin 2021.

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET annonce que les dates de période législative étaient erronées aux points 15, 18 et 20, la modification en 2021-2026 a été apportée.

Le procès-verbal ainsi modifié et approuvé à l'unanimité moins une abstention et son auteure en est remerciée.

2. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2021.

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET relève que les allocutions de MM Vincent JAKUES et Philippe DERIAZ sont manquantes et seront ajoutées à la version définitive.

A l'unanimité moins 5 abstentions le procès-verbal est approuvé et son auteure en est remerciée.

3. Démission d'un Conseiller communal

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI lit la lettre de M. Jean-Marc NARR, démissionnaire du groupe PLR.

4. Assermentation de quatre Conseillers communaux

Mme Mélanie MOJON, MM André WALTHER et Jean-Bernard THULER qui étaient excusés lors de la séance d'assermentation, ainsi que M. Laurent GOLAY qui remplace M. Jean-Marc Narr au sein du groupe PLR, sont assermentés selon le protocole en vigueur.

Ils prêtent serment et vont rejoindre les rangs de leurs partis. Leur voix sera prise en compte lors des votes.

5. Communications du Bureau

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI annonce quatre communications.

- Lecture de l'invitation du groupe des guides de la ville de Morges qui sera transmise par courrier électronique aux Conseillers-ères par la secrétaire.
- Citation des deux objets de la votation du 26 septembre, le Bureau procédera seul au dépouillement.
- Le procès-verbal est transmis par voie électronique par défaut, y compris aux personnes qui reçoivent les autres documents en version papier, afin d'économiser des ressources. Les personnes qui souhaitent obtenir la version

papier de ce document sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire d'ici au 21 septembre 2021.

- Rappel du délai imparti pour la remise des rapports de commission, soit au plus tard 4 séances après le dépôt du préavis. Le rapport concernant le Fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable » doit être déposé pour la séance du mois d'octobre.

6. Communications de la Municipalité.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 7 communications.

Mise en consultation publique du Plan directeur communal des mobilités : prolongation du délai au 30 septembre 2021

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a constaté que l'avis de consultation du Plan directeur des mobilités n'avait pas été affiché au pilier public.

Pour les plans directeurs, la LATC prévoit simplement qu'ils doivent être soumis à consultation publique sans préciser les modalités.

Toutefois et en pratique, les municipalités affichent au pilier public les avis de consultation relatifs aux plans directeurs.

Dès lors, et pour éviter d'éventuelles difficultés futures, la Municipalité a décidé de prolonger de 30 jours la consultation actuelle, soit jusqu'au 30 septembre 2021, avec un affichage au pilier public sur le site Internet et un avis publié dans la FAO. »

Non-aboutissement de l'initiative communale « Libres sur les Quais »

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« Conformément à l'art. 106 de la loi sur l'exercice des droits politiques, la Municipalité a validé le 3 mai 2021 l'initiative populaire « Libres sur les Quais » et ainsi autorisé la récolte de signature entre le 15 mai et le 14 août 2021.

Après réception des signatures au Greffe municipal, la Municipalité a constaté que l'initiative n'a pas abouti, n'ayant recueilli que 914 signatures sur les 1'648 requises. Le comité d'initiative a été informé et une décision de non-aboutissement a été affichée au pilier public.

Report de l'inauguration officielle du quartier des Halles ainsi que de l'école Jacques-Dubochet

« Nous vous informons que, après consultation des autorités sanitaires du Canton de Vaud, la Ville de Morges et les CFF ont décidé, à leur grand regret, de reporter l'inauguration officielle du Quartier des Halles, laquelle était prévue le vendredi 10 septembre prochain.

Les mesures de protection sanitaire actuellement en vigueur ne nous permettent pas aujourd'hui de mettre sur pied une manifestation à la hauteur de la qualité du projet. Dans ces conditions, les autorités de la Ville de Morges et les représentants des CFF ont préféré prendre la décision de reporter cet événement à une date plus propice à l'organisation d'une manifestation de cette ampleur.

La date retenue est la suivante :

- *Vendredi 1^{er} avril 2022 : inauguration officielle en présence des CFF et des autorités*
- *Samedi 2 avril 2022 : Fête populaire.*

Nous nous réjouissons de pouvoir organiser prochainement cette inauguration dans de bonnes conditions. »

Piscine de Morges : saison 2021

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« La saison estivale de la Piscine de Morges touche bientôt à sa fin. Les nombreuses journées pluvieuses, couplées aux jours très épars de beau et une température de l'air extrêmement basse de jour, mais surtout de nuit, ont fortement impacté la température de l'eau des deux bassins, frôlant ponctuellement les 18 degrés. Si le temps maussade en est la principale cause, les installations techniques vétustes dont nous disposons aujourd'hui, qui tempèrent seulement une faible quantité d'eau, ne permettent à ce jour plus d'offrir une température agréable pour la baignade.

Par conséquent, et pour des raisons environnementales évidentes, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 9 août 2021, de ne pas remettre en service l'actuelle chaudière à gaz. Elle regrette cette situation impactant fortement les utilisatrices et utilisateurs de la Piscine du Parc et a donc pris la décision d'offrir l'accès à la piscine pour les jeunes de moins de 16 ans, jusqu'à sa fermeture,

Les réflexions sont, d'ores et déjà, en cours afin d'offrir de meilleures conditions pour les saisons à venir. Il s'agit notamment d'étudier l'installation d'une potentielle couverture des bassins au moyen d'une bâche thermique, l'éventuel remplacement du système actuel permettant de tempérer l'eau des bassins ou encore d'améliorer le processus de traitement de l'eau. »

Commission consultative des sports – Législature 2021/2026

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« Afin de s'entourer de personnes compétentes pour l'aider et la conseiller pour certains objets importants relatifs au domaine sportif, la Municipalité créait en 2011 une commission consultative des sports. Historiquement composée de membres de la Municipalité, de collaboratrices et collaborateurs de son administration, ainsi que de représentants et représentantes des clubs sportifs morgiens, la Municipalité a souhaité, en ce début de législature, intégrer à cette commission des délégués de chaque parti politique siégeant au conseil communal.

Les membres de la commission consultative des sports auront notamment pour objectifs d'être un vivier d'idées dans le domaine de l'activité physique et sportive, de transmettre leur expérience d'utilisateur afin d'enrichir les futurs projets d'infrastructures sportives ou encore de préavisier les demandes de subventions extraordinaires à l'intention de la Municipalité. Cette commission se réunira en principe deux fois par année.

Les membres des commissions consultatives étant nommés par la Municipalité pour l'entier de la législature, nous vous demandons de nous faire parvenir d'ici au 4 octobre 2021, par courriel à l'adresse sports@morges.ch, le représentant désigné pour chacun des six partis politiques siégeant au sein de votre conseil. La liste complète des candidatures sera ensuite transmise à la Municipalité, qui désignera les membres des différentes entités représentées. »

Remplacement de la conduite communale de distribution d'eau potable au chemin de la Plantaz

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« La conduite communale de distribution d'eau potable située au chemin de la Plantaz est en fonte ductile à vis et date de 1979. Elle a déjà dû être réparée à plusieurs reprises ces dernières années suite à des fuites à divers endroits.

Plus récemment, en date du 6 août et du 9 août 2021, deux nouvelles fuites sont apparues et ont causé une importante inondation dans les sous-sols chez deux habitants. Ces deux cas ont donné lieu à l'ouverture de dossiers auprès de notre assurance.

Suite aux nombreuses fuites, les habitants se sont regroupés afin de demander une intervention globale. Compte tenu de l'urgence de la situation et de la dégradation de l'état de la conduite (corrosion), il est prévu le remplacement de la conduite principale sur une longueur totale de 212 mètres. Une entreprise de génie civil a été appelée sur place pour la réparation des dernières fuites. Un devis pour le remplacement intégral de la conduite lui a été demandé, le montant de l'offre du 9 août 2021 qui se monte à CHF 89'224.75 TTC a été comparé à des appels d'offres récents et celui-ci est tout à fait compétitif.

Les travaux de pose de la nouvelle conduite seront effectués par l'équipe des Services industriels, les fournitures (tubes et raccords) seront prises sur le stock.

Bien que le quartier ne soit pas desservi en gaz, il a été convenu de ne pas poser en parallèle une conduite de gaz. Les habitants sont actuellement chauffés électriquement et seront encouragés, en cas de transformation, à passer sur des énergies renouvelables, dans le respect de la planification énergétique. Ces travaux seront financés par le compte de fonctionnement « Entretien des canalisations » dont le solde est à ce jour de CHF 105'000.00. Toutefois, il est probable que le budget 2021 pour ce compte soit dépassé suivant les fuites qui pourraient encore se produire sur le réseau de distribution d'eau d'ici la fin de l'année. »

Beausobre – Avancement des travaux

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« Vous vous en êtes toutes et tous rendus compte, le site de Beausobre est toujours en travaux, et ceux-ci ont un impact non négligeable sur l'ensemble des usagères et usagers. Dans ce contexte la municipalité souhaite informer le conseil communal sur l'avancement des chantiers.

Les travaux de transformation du bâtiment de Beausobre IV (nouvelle administration, AREMS, extension du COV et restaurant) sont en bonne voie de finalisation tandis que les travaux d'aménagements extérieurs, remplacement des conduites et paysagisme, sont toujours en cours.

Pour information, la visite de contrôle sécurité pour le Conservatoire a été effectuée par le Responsable de l'Assurance Qualité en protection incendie le 11 août, visite qui a validé la réouverture du bâtiment;

Les travaux de Beausobre V avancent conformément au planning malgré quelques difficultés liées au COVID.

En ce qui concerne les accès du site, la direction Urbanisme, constructions et espace public s'attache à garantir en tout temps le confort et la sécurité pour l'ensemble des usagers et usagères du site. Une attention toute particulière à la sécurité des élèves et du personnel d'encadrement a été portée pour la rentrée des classes et des mesures d'accompagnement et aménagements spécifiques ont été mis en place :

- *Fermeture des zones en travaux avec des barrières adaptées, avec accès sécurisés et contrôlés par du personnel de sécurité*
- *Sécurisation des cheminements et pose de revêtements de propreté adaptés.*

Les visites du site lors de la semaine suivant la rentrée scolaire ont permis de constater que la sécurité était assurée et des ajustements ont encore été effectués.

Concernant les travaux, les fortes pluies du mois de juillet ont eu un impact sur les travaux d'aménagement extérieurs causant des retards dus principalement à l'impossibilité de creuser normalement lors des épisodes de pluie et sur Beausobre IV.

En effet, des infiltrations d'eau ont eu lieu au sous-sol du théâtre ainsi qu'au nord du futur restaurant scolaire. Des investigations courant août ont mis en évidence des fissures et une étanchéité vieillissante sur les parois existantes. Les travaux à proximité et les fortes pluies ont accéléré le phénomène. Ce type de problème est rencontré fréquemment lors de réfection de bâtiments existants. La direction de projet, étant donné l'urgence de la situation, a dû prendre des mesures d'urgence et faire exécuter des travaux afin de

- *comprendre l'origine des infiltrations (sondages et analyse des drains)*
- *assainir et déshumidifier les surfaces touchées ;*
- *étancher les surfaces nécessaires.*

Ces travaux imprévus représentent un montant global de CHF 200'000.- environ, les montants étant toujours en négociation avec les entreprises et les sinistres ont été déclarés aux différentes assurances. »

M. le Président, Jean-Pierre MORISSETTI ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité. La parole n'est pas demandée.

7. Communication des Associations intercommunales.

Mme Catherine HODEL s'adresse aux délégués de la PRM qui auraient dû recevoir la convocation pour la séance de la PRM du 28 septembre. Elle informe qu'habituellement et si l'ordre du jour est suffisamment conséquent, une séance de préparation est organisée une semaine au préalable. Elle se chargera d'informer les délégués cas échéant.

La commission des Finances et la commission de Gestion se sont déjà penchées sur le budget de la PRM pour la période 2020-2022. Dans l'enveloppe que les délégués ont reçue il ne faut pas chercher la copie du procès-verbal de la dernière séance, celle-ci sera transmise avec les rapports ainsi que le budget de la PRM lors d'un prochain envoi.

8. Pétition « Libre sur les Quais ».

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI lit la pétition qui est annexée au procès-verbal.

M. Morisetti demande le vote pour que cet objet soit transmis à la commission des pétitions. C'est à l'unanimité moins 2 abstentions que la pétition « Libre sur les Quais » est transmis à la commission des pétitions pour suite à donner.

9. Préavis de la Municipalité

N° 24/9.21 – Demande d'un crédit de CHF 354'500.00 TTC, subventions et participations de tiers non déduites, pour les études de projet des mesures de protection contre les crues de la Morges, la renaturation vers son embouchure et le réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports – Présidence (PSIG) – 1^{er} séance de commission : mercredi 15 septembre 2021 à 18h30, en salle Léman

Les commissaires sont :

- André WALTHER
- Emilie BOVET
- Dominique GUBLER-GONVERS
- Alexandre GANNA
- Nicole JUFER TISSOT
- Véronique DESSAUX HADORN
- Aude JARDIN

N° 25/9.21 – Demande d'autorisations générales – Présidence (VER) – 1^{er} séance de commission : mercredi 8 septembre 2021 à 18h30 en salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

- Rita WYSS
- Emilie BOVET
- Vincent DUC
- Patricia DA ROCHA
- Frédéric EGGENBERGER
- Camille ROBERT
- Michel REYNOLDS

N° 27/9.21 – Demande d'imposition pour l'année 2022 – 1^{er} séance de commission (COFIN) : lundi 6 septembre 2021 à 18h30, en salle des Pas Perdus.

10. Rapports de commissions

N° 8/9.21 **Adoption du projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud. Rapport de majorité.**

M. Jean-Hugues BUSSLINGER en application de l'article 78 du règlement du Conseil communal demande une suspension de séance.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI informe que pour que la demande soit acceptée elle doit être soutenue par au minimum un cinquième des membres présents. C'est le cas, il est 21h21 et la séance est suspendue pour 15 minutes.

Mme la secrétaire Tatyana LAFFELY JAQUET procède à l'appel. Nonante Conseillers-ères sont présents-es, dix sont excusés-ées. La discussion n'est pas demandée.

Mme Sylvie FAY, présidente-rapporteur lit les conclusions du rapport de majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Mme Françoise ADLER concède que le rapport de minorité a tardé et elle pensait avoir un ultime délai pour que le rapport soit déposé au Conseil du mois d'octobre pour permettre un réel débat sur les points, peu nombreux, qui n'ont pas fait l'unanimité au sein de la commission. Le seul véritable point d'achoppement n'était autre que le statut de la rue du Sablon. Comme le dit le rapport de la majorité dans son préambule, le statut de cette rue a été validé il y a plus de treize ans par notre

Conseil et nous estimons que la fermeture de ce tronçon n'est vraiment pas judicieuse à l'heure actuelle pour les raisons suivantes : l'aménagement proposé pour la rue du Sablon est de qualité mais doit être compatible avec une co mobilité du trafic individuel motorisé. Le fait que la partie Ouest de la rue du Sablon doit être accessible aux véhicules de par l'entrée du parking souterrain pour l'îlot Sud est nécessaire, mais le fait que ce soit un cul-de-sac n'entraînera que des malentendus avec des véhicules s'engageant et devant rebrousser chemin car ne voulant pas entrer au parking, il y aura confusion et mécontentement.

Conserver la possibilité d'accès sur l'ensemble du tronçon en zone 20 km/h offrira une fluidité potentielle au centre-ville en cas de problème et surtout permet l'accès des riverains et habitants du quartier, sans devoir faire le tour de la Ville avec tout ce qu'elle implique de nuisance et pollution. Une zone 20 km/h sur la totalité de la rue du Sablon, comme prévu dans la première partie, offrira la qualité d'aménagement souhaitée comme l'arborisation, la priorité aux piétons, et ceci tout en étant suffisamment dissuasive pour éviter le transit indésirable. Nous devons faire avec le trafic individuel motorisé encore pour quelques années et cohabiter en bonne intelligence. Comme l'a très bien rappelé la Présidente du Conseil d'Etat vaudois, « l'heure est à la comodalité et à la multimodalité. De plus, vouloir rendre cette zone piétonne n'a pas trop de sens car cela reste décentré, il n'y a pas de possibilité de créer une zone commerciale digne d'attirer le public et il n'y a pas de raison d'offrir aux habitants immédiats plus de prolongement extérieur, vu qu'ils ont déjà de part et d'autre de cette rue du Sablon, le square des Charpentiers et la Promenade Castellane.

Enfin, le plan des mobilités est encore en consultation pour trente jours et nous pensons qu'il est normal qu'il soit accepté avant de changer quoi que ce soit sur la rue du Sablon. De plus, les finances de la Ville n'étant pas excellentes actuellement, voire même pas bonnes, ne serait-il pas intelligent de réaliser ce qui est absolument nécessaire et d'attendre pour le reste. Voilà donc les arguments qui nous poussent à refuser le point 3.6.1 du préavis municipal et comme déjà dit, nous nous rallions complètement au rapport de majorité pour le reste. En ajoutant un point peut-être non évoqué, soit la possibilité de garder des places de taxi en surface, et non sous l'îlot Sud comme prévu. Le groupe PLR dépose officiellement l'amendement suivant :

Point 1 nouveau: d'adopter sous réserve de ratification par le département compétent, le projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare Sud, comprenant le secteur de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, à l'exception du secteur de la rue du Sablon, soumis à l'enquête publique du 20 juin au 19 juillet 2020.

Point 2 nouveau : de renvoyer à la Municipalité l'étude des aménagements relatifs au secteur de la rue du Sablon.

Les autres points sont décalés, le 2 devient le 3, etc.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT, au nom de la Municipalité revient sur ce préavis qui avait été accompagné d'une conférence et d'un communiqué de presse à sa sortie. Il respecte la planification directrice supérieure (PDL et PPA). Ce préavis

n'est pas partisan, il fait la part belle à des aménagements publics, de qualité, attendus par la population morgienne et permettra d'ancrer ce nouveau quartier à la Ville. Par ailleurs, ce préavis répond aux attentes des propriétaires et promoteurs qui ont alimenté de manière substantielle, comme cité dans les conclusions, les fonds de réserve pour frais d'équipement pour les infrastructures et aménagements de surface. Leurs attentes sont liées à des aménagements de qualité et au respect de la planification supérieure par la Ville de Morges. Ce préavis qui représente le premier jet des aménagements publics dans le nouveau quartier de la Gare, fait la part belle à la végétalisation, à l'arborisation, et au revêtement clair, pour lutter contre les îlots de chaleur. À la hiérarchisation du réseau routier, en définissant un axe fort de mobilité douce, et de déambulation attractif et sans interruption entre la Gare et la Grand-Rue.

Les vœux émis par la commission paraissent pertinents et la Municipalité les intégrera dans ses réflexions liées à cette réalisation. La Municipalité est attentive à la qualité de vie en Ville, et reste convaincue que ses futurs aménagements apporteront des plus-values à ce nouveau quartier et au reste de la Ville et une fois réalisés, ils feront sans aucun doute d'unanimité et même peut-être dans quelques années apparaîtront comme une évidence et feront référence. C'est pour ces justes motifs que la Municipalité vous invite à soutenir ce préavis.

Mme la Municipale Laure JATON invite à considérer ce projet non pas uniquement comme ayant un impact sur la mobilité et les infrastructures de notre ville mais d'abord et avant tout comme un projet d'urbanisme, d'espace public, qui doit être pensé dans la globalité du quartier de Morges Gare-Sud, c'est un élément essentiel de ce nouveau quartier.

Aujourd'hui, la planification ce n'est plus uniquement des bâtiments que l'on pose comme ça mais aussi une réflexion sur les vides et les espaces publics qui s'étendent entre les bâtiments ou au-delà de ceux-ci. Ce projet s'inscrit vraiment dans cette continuité. Certes, une fraction de la rue du Sablon est vouée à une piétonisation mais il faut quand même réfléchir à la manière dont gérer les voitures de façon à ce que les habitants du quartier qui ont droit à une diminution du bruit, à une sécurité augmentée, une école étant à proximité. Une zone 20 n'est pas équivalente, elle ne permet pas la priorité du piéton et du petit enfant dans les faits.

Ce quartier n'est plus destiné aux pendulaires, la majorité du trafic est du trafic de transit, ce ne sont pas les gens du quartier. Donc rendre simplement une portion de cette rue piétonne c'est favoriser la ville aux habitants-es.

La Municipalité est favorable aux vœux, la mise de bancs dans les espaces publics est une proposition qui sera analysée avec bienveillance et intelligence dans les différentes directions. Le sujet des dépose-minute est toujours en réflexion à la Municipalité et elle pense que la majorité a raison en demandant à ce que la signalisation soit claire, ce qui n'est pas le cas actuellement car les travaux ne sont pas terminés.

Elle a entendu que la minorité demandait des études supplémentaires, et elle pense qu'il y en a vraiment eu assez et les habitants-es du quartier ont le droit d'avoir un projet qui se finalise et le préavis proposé l'offre véritablement.

M. Stéphane DEWARRAT a bien entendu Mme Jaton, il a vu le quartier se développer pour y avoir vécu ces dernières années. Les habitants ont tout loisir de s'amuser dans le parc prévu au square central et aussi à la Promenade de Castellane et également dans une petite ruelle au sol boisé qui mène à l'école Dubochet. Il y a des possibilités de balades, traversantes par rapport à la ville et il aisé de passer à vélo en dehors des heures de pointe des écoles.

Dans les décisions du préavis au point 1 il est noté « et des arrêts de bus de la rue de la Gare » mais au point 3.5.1 du préavis, page 7, il lit « zone de rencontre de la rue de la Gare ». il se demande quel sera le régime de circulation après travaux sur la rue de la Gare et l'installation de ces arrêts de bus.

La zone de rencontre à 20 km/h n'est mentionnée ni dans le préavis, ni dans le rapport de majorité. Lorsqu'il voit la disposition des arrêts de bus, au regard du débouché de la rue du Sablon, qui sera alors sur un segment étroit, à double sens tout en étant zone de rencontre, il a de la peine à croire que le parking souterrain jouera le rôle qu'on veut bien lui donner aujourd'hui, de parking d'échange éventuel. Une congestion de circulation à cet endroit impactera nécessairement la circulation des bus. Les vélos, n'ont pas de piste cyclable à cet endroit et il note que pour les piétons, le passage sous la galerie du centre commercial Pont Neuf reste étroite et au vu des développements de la ville, il regrette que cet endroit ne soit pas amélioré.

Il est un peu déçu de l'analyse de la commission et il a l'impression qu'elle n'a pas consulté la mise à l'enquête.

Enfin, on va vers des travaux saucissonnés sur la rue de la Gare au détriment de la qualité de vie des Morgiens-ennes. Il interroge M. Jean-Jacques Aubert si des tuyaux sont prévus en souterrain sur ce segment-là. Sa deuxième question principale est le régime de circulation.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond à M. Dewarrat que le présent préavis ne porte pas sur les régimes de vitesse de la rue de la Gare ou sur les aménagements de la rue de la Gare. Si certains points traitent de la rue de la Gare c'est par une volonté de transparence et d'information de la Municipalité à l'égard du Conseil communal et de la commission, au-delà du sujet pur et dur du préavis.

Au stade actuel, il ne peut être répondu de manière formelle sur le régime de la rue de la Gare. Concernant les infrastructures souterraines, il est effectivement prévu d'intervenir sous la route pour les remettre à niveau.

M. Bastien MONNEY débute avec ces quelques mots issus de la motion du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures » : *Il en va de la tranquillité de l'ensemble des citoyens, qui en ont assez de ce trafic indésirable générée par la recherche de place de stationnement, il en va ensuite de la qualité de vie au centre-ville pour toutes celles et ceux qui y habitent ou qui le fréquentent ainsi que pour l'ensemble des commerçants.*

Les aménagements qui sont proposés ce soir sont des aménagements définitifs. Il a été évoqué seize ans d'études diverses et variées. Dans le rapport de commission il est fait mention d'une avalanche de dates. Quasiment toutes les années, voire tous les deux ans, le Conseil communal s'est penché sur l'un ou l'autre des sujets qui précisaient le développement de ce quartier. Nous sommes ce soir à la dernière étape de ces aménagements et un élément fondamental, soit la circulation à cet endroit, est remis en cause. Il pense que le Conseil doit se baser sur les décisions qu'il a prises et suivre les recommandations de la majorité

M. Bertrand GILLIARD revient sur les propos de M. Monney, il ne pense pas que ce soit le dernier round de cette série d'aménagements. Il pense que ce n'est pas le cas, vu que le sort de la rue de la Gare n'est pas encore scellé. Ce qui le gêne de manière générale, tout en reconnaissant les arguments des uns et des autres, c'est qu'on s'apprête à nouveau à prendre une décision sans avoir le plan correspondant accepté. Ce sera la énième fois que l'on prend une décision ayant des effets sur le trafic alors que le plan de mobilité est encore en discussion.

M. Yvan CHRISTINET remercie le PLR d'avoir accepté de déposer un rapport écrit oral qui permet de continuer la discussion et visiblement ce rapport était quasiment prêt.

Par contre, il est surpris par ce blocage relatif à la rue du Sablon. Cette rue a foncièrement changé et on doit s'adapter par rapport à l'utilisation de ce quartier. Il invite à se mettre à la place des habitants du quartier, peut-on les accueillir en ne mettant que des voitures ? Il est urgent de réaliser ces travaux parce que beaucoup de temps a déjà passé et les travaux provisoires coûtent cher. Donnons le signal fort à ces nouveaux habitants, qu'ils sont accueillis, en acceptant ce préavis.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est interloqué et étonné par une forme de manichéisme qui voudrait d'un côté de la mobilité douce et de l'autre une pléthore de voitures. Il n'arrive pas à suivre M. Christinet lorsqu'il dit que l'on ne peut pas accueillir les nouveaux habitants avec des tas de voitures. Non. L'idée, c'est comme le répète fréquemment Mme Nuria Gorrite lors de ses conférences de presse c'est la Co modalité. Nous passons tous, à des degrés divers, d'un mode de mobilité à l'autre en fonction de nos activités quotidiennes. Il refuse donc cette caricature visant à d'un côté le parti des « tout bagnole » et de l'autre le parti du Bien qui voudrait si possible que des petites roues étroites, soit celles des vélos et des trottinettes.

Il pense que la responsabilité d'élu est de faire en sorte que l'harmonie règne, en fonction des besoins divers et y compris pour les habitants des nouveaux quartiers.

Le groupe PLR a fait un effort en essayant de créer le débat et a pu faire entendre ses arguments. Il doute toujours de la formalité et de la conformité avec le règlement du Conseil communal. Lorsqu'un rapport de minorité est déposé, il dit plus de choses et de manière plus réfléchie et construite qu'une simple intervention à la tribune.

Les amendements proposés visent cet objectif de Co modalité, de prise en compte des besoins et des aspirations de l'intégralité des habitants de la ville de Morges, pas

seulement ceux d'un bout de quartier. Il a le sentiment que les relatifs ajustements dans le Conseil communal et au sein de la Municipalité, à la suite des dernières élections ne sont pas étrangers à des visions antagonistes des aménagements et des mobilités à l'intérieur de la ville.

En ce sens, il salue le fait d'avoir enfin reçu ce plan directeur des mobilités mais il regrette que l'on commence à voter des choses diverses et variées alors que ce plan n'a pas encore été avalisé et est encore en consultation pour un bon mois.

La position du PLR est que le vivre ensemble ne soit pas les uns contre les autres mais harmonieux, accessible et permette d'irriguer réellement ce quartier. L'amendement va dans ce sens et il remercie de le suivre.

Mme la Municipale Laure JATON rebondit sur les propos de M. Busslinger. La Municipalité fait justement de la Co mobilité. En effet, la page 10 du préavis permet de constater que seule une portion congrue de la rue du Sablon est piétonne. La première portion à l'Ouest, permet de déposer quelqu'un à la gare en utilisant le parking de l'îlot sud en voiture, tandis que la portion à l'est permet de déposer des bagages lorsque l'on veut se rendre à Cointrin en passant par le nouveau parking des CFF. Il s'agit donc bien de mixité et la Municipalité, ne peut pas et ne veut pas éliminer toutes les voitures de la ville en un coup de baguette magique.

Elle revient sur la référence à Mme Nuria Goritte, qui aujourd'hui en tant que cheffe de la DGMR pense que les parkings au centre-ville sont révolus. Or nous avons eu la chance de pouvoir encore construire un parking au centre-ville, qui pourra rester accessible à toutes et tous grâce au projet présenté dans le préavis.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI relit les deux amendements qui seront votés en un seul étant donné qu'ils traitent du même objet.

Vote sur l'amendement groupé : L'amendement est refusé par 52 voix contre 30 et 3 abstentions.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, en application de l'article 88 du règlement du Conseil communal, demande le deuxième débat afin de permettre de compléter l'argumentation, de déposer peut-être un rapport de minorité plus complet et d'avoir le plaisir d'entendre encore les arguments des uns et des autres à la prochaine séance.

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI rappelle que pour être validée cette proposition doit être acceptée par un tiers de l'assemblée, soit 30 personnes. C'est avec un suffrage de 29 voix, que cette demande est refusée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(54 oui, 25 non, 3 abstentions)

1. d'adopter, sous réserve de ratification par le Département compétent, le projet de réaménagement des espaces publics du secteur Morges Gare-Sud, comprenant les secteurs de la rue du Sablon, de la rue Centrale et des arrêts de bus de la rue de la Gare, soumis à l'enquête publique du 20 juin au 19 juillet 2020 ;
2. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations et oppositions formulées lors de l'enquête publique ;
3. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 3'830'000.00 pour le réaménagement des espaces publics et infrastructures, sous réserve de l'obtention des autorisations, participations de tiers et subventions non déduites ;
4. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de :
CHF 750'000.00 au fonds N° 9233.18 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (CFF) frais d'équipement" ;
CHF 1'500'000.00 au fonds N° 9233.19 "Fonds de réserve PPA Morges Gare-Sud (UBS) frais d'équipement" ;
5. de dire que le solde de CHF 1'580'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 79'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

N° 28/9.21

Prise en considération du projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler

Mme Catherine HODEL, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Steven KUBLER met en avant que deuil est propre à chacun et que chacun le vit à sa manière et à son rythme. Il ne s'agit pas ici de débat gauche-droite mais de choix personnel. Il s'agit d'offrir aux familles et aux proches une possibilité supplémentaire de vivre pleinement et sans contrainte leur deuil. La solution proposée est simple, non coûteuse pour la collectivité et répond aux attentes des personnes concernées. Il importe d'offrir à chacun les moyens de vivre son deuil à son rythme et selon ses convictions.

Comment la Municipalité peut-elle refuser cela à ces concitoyens ? c'est à la fois incompréhensible et indigne. Il remercie dès lors le Conseil de soutenir ce projet ou de s'abstenir selon ses convictions.

La discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(33 oui, 22 non, 31 abstentions)

1. de prendre en considération le projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler.

11. Motion du groupe PLR « De la verdure à la place de voitures : Privilégions le parking en souterrain à Morges » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Mélanie WYSS indique que sur le fonds la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion, cependant elle estime que sur la forme un postulat serait plus approprié car le champ sur lequel il est demandé d'étudier est de la compétence de la Municipalité. Il est suggéré au groupe PLR de transformer cette motion en postulat.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER pense qu'à ce stade il est prématuré de juger s'il s'agit d'une motion ou d'un postulat et dans ce cadre il demande le renvoi en commission.

M. Bastien MONNEY pense également qu'il s'agit plus d'un postulat que d'une motion et souhaite parler d'un passage qui ne lui convient pas du tout. Il parle de mémoire sélective. Dans le document remis, une alignée de dates laisse supposer que la Municipalité n'a pas fait grand-chose. Il manque une date dans ce document, celle du dépôt de l'amendement PLR qui a fait perdre deux ans dans le traitement de ce dossier, soit l'amendement relatif à l'ajout de 200 places.

A la lecture de ce document, il s'est étonné en voyant que l'un des éléments fondamentaux en cause du retard n'est pas mentionné et qu'il est du fait du PLR.

La discussion est close. Plus de dix personnes soutiennent le renvoi en commission.

Cet objet est renvoyé à l'étude d'une commission.

12. Postulat Camille Robert et consorts « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges ».

Mme Camille ROBERT lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

13. Interpellation du groupe PSIG « Notre commune face aux défis de la cybersécurité ».

M. Frédéric EGGENBERGER lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponse aux questions de M. Marc-Olivier Busslinger, Conseiller communal, du 16 juin 2021 concernant les feux de signalisation

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« Le 16 juin 2021, M. Marc-Olivier Busslinger, Conseiller communal, posait plusieurs questions concernant le passage des feux de signalisation à l'orange clignotant pendant la nuit.

La Municipalité apporte les réponses suivantes.

Q : Est-ce que nos autorités ont déjà étudié la possibilité de passer certains ou tous les feux de la commune à « l'orange » pendant la nuit ?

Q : Pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas encore été mise en place ?

R : Dans les années 2000, les feux de la Commune étaient à l'orange clignotant pendant la nuit. Cette mesure a ensuite été abandonnée. Toutefois, à l'instar d'autres communes comme Renens depuis le mois de mai 2021, la Municipalité souhaite renouveler l'expérience, car cela offre un certain nombre d'avantages sur la fluidité et le bruit du trafic. Un projet pilote sur 6 mois va ainsi être mené afin de déployer ce concept sur une partie des carrefours de la commune et une analyse sera effectuée au terme de cet essai, en collaboration avec la police et les services techniques compétents.

M. Marc-Olivier Busslinger a par ailleurs posé la question subsidiaire suivante :

Q : Concernant le passage piéton et pour vélo sur l'avenue Jean-Jacques-Cart qui donne sur le passage sous voie qui donne sur l'avenue du Docteur-Yersin, pourquoi le feu pour vélo, piétons et voitures n'a-t-il pas été réglé en permanence en « orange clignotant » avec la possibilité de demander l'activation du feu pour les vélos et piétons (afin qu'il passe au vert)?

R : Ce nouveau carrefour a fait l'objet de plusieurs études techniques. La proposition de le passer à l'orange clignotant en permanence a été étudiée mais l'objectif premier, c'est-à-dire sécuriser la traversée des piéton·nes, ne peut être atteint avec un fonctionnement « clignotant ». En effet, vu la mauvaise visibilité au niveau de ce passage, en l'absence de trafic, les piéton·nes pourraient traverser sans faire de demande ; or, cela créerait des risques importants en terme de sécurité, étant donné la mauvaise visibilité au niveau de ce passage. De plus, le temps d'attente des piéton·nes pour obtenir un feu vert est de l'ordre de quelques secondes, ce qui fait que les demandes piétonnes sont réelles (peu de verts fantômes). Aussi, le feu est réglé sur un mode similaire à la traversée piétonne régulée au niveau du chemin du Banc-Vert, ce qui permet une meilleure lisibilité de l'aménagement, en particulier pour les automobilistes. Enfin, le feu rouge destiné aux automobilistes contribue à diminuer les vitesses sur cet axe au profit de la sécurité des piétons et des cyclistes. »

Réponses aux questions de M. Pascal Gemperli, Conseiller communal, à propos de la disponibilité des salles de sports à Morges

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite aux questions posées par M. Pascal Gemperli, Conseiller communal, lors de la séance du Conseil communal du 2 juin 2021.

M. Gemperli se réfère à un article du Journal de Morges du 14 mai 2021 qui stipule que le club de badminton a dû ouvrir une liste d'attente à cause du manque de salles disponibles. Le club de basket dont il est membre est exposé aux mêmes problèmes. Il a même dû déplacer certaines équipes ainsi que le camp d'été à Etoy. Il imagine que d'autres clubs sont probablement aussi touchés par ce problème.

Il trouve regrettable que des clubs de sport morgiens se voient obligés de délocaliser une partie de leur offre dans d'autres communes. La demande pour les salles sportives devra encore croître, dans l'immédiat avec l'assouplissement des mesures sanitaires, avec le retour dans les salles pour les adultes. Plus généralement, la population de Morges grandit sans cesse. Il est convaincu de l'importance du sport en termes de santé publique, d'attractivité de la Ville, de développement personnel et éducatif, d'épanouissement personnel, voire même de prévention de la criminalité.

Les clubs sportifs font rayonner la Ville au niveau régional, national et même international dans certains cas. Vu ce qui précède, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

La Municipalité a-t-elle la vue d'ensemble des besoins des clubs sportifs morgiens en matière de salle de sport et notamment concernant le manque de disponibilité et qu'en est-il ?

La Municipalité dispose d'une vue d'ensemble des besoins actuels des associations sportives morgiennes reconnues en tant que sociétés locales. Aujourd'hui, tous les créneaux horaires offerts leur sont, en premier lieu, mis à disposition. Les quelques plages horaires encore disponibles sont louées à d'autres entités sportives. Il n'est toutefois pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. Il manque, en particulier, des heures de salles omnisports en soirée, par exemple pour la pratique du basketball, du badminton, du volleyball, etc. De plus, des salles à utilisation spécifique comme pour la pratique de l'escrime ou de certains arts martiaux sont demandées.

Est-ce que les disponibilités supplémentaires attendues à Chanel seront suffisantes pour combler ce manque ?

La salle omnisport additionnelle attendue à court terme (2024) au collège de Chanel offrira des disponibilités supplémentaires bienvenues répondant en partie aux demandes déjà identifiées. Toutefois, les besoins futurs restent à évaluer.

Si non, la Municipalité a-t-elle une volonté ou une stratégie pour relever ce défi, si oui quelle est cette stratégie ?

À plus long terme, les projets de rénovation du collège de la Gracieuse et de constructions sur le site de Prairie-Nord offriront de nouvelles perspectives pour le développement du sport morgien. De plus, par sa volonté de réviser la politique sportive et d'établir un plan directeur des bâtiments durant cette première partie de législature, la Municipalité entend répondre aux besoins et attentes de la population dans son ensemble en promouvant la santé et en renforçant le lien social par l'activité physique. »

Réponse orale aux questions de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant les toilettes du Stand de tir du Boiron

Mme la Municipale Laetitia BETTEX s'exprime en ces termes :

« Lors du Conseil communal du 2 juin 2021, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, a posé deux questions concernant le Stand de tir du Boiron, à savoir :

Est-ce que les toilettes du Stand de tir pourraient être mises à disposition en attendant de connaître l'affectation du stand ?

Malheureusement, la typologie actuelle du bâtiment ne nous permet pas d'offrir un accès direct aux toilettes depuis l'extérieur sans travaux conséquents.

Est-ce qu'il serait envisageable d'installer des toilettes, comme cela se fait actuellement sur les chantiers, en collaboration avec la Commune de Tolochenaz ?

Il serait effectivement envisageable d'installer des toilettes de chantier sur notre parcelle. Cependant, ces installations mobiles sont souvent sujettes aux déprédations.

La Municipalité étudie différentes opportunités afin d'améliorer la situation pour le printemps prochain.

Réponse aux questions de Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, du 2 juin 2021 concernant les robots pour tondre la pelouse du Parc des sports

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Le 2 juin 2021, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, posait plusieurs questions concernant l'apparition de quatre robots à tondre sur deux terrains de football situés au Parc des sports.

En préambule, la Municipalité précise qu'afin d'optimiser les ressources de l'administration communale, une des pistes est l'amélioration des techniques afin de gagner en efficacité. Dès lors le travail de tonte d'un terrain de sport à l'aide de robots est une technique actuellement éprouvée et qui donne entière satisfaction. D'autres part, ces machines électriques et silencieuses vont dans le sens des diminutions des nuisances sonores et d'une réduction des émissions de CO₂.

Ces dernières années, les espaces publics entretenus par la Ville sont en nette progression. De plus, les modes d'entretiens plus écologiques sont aussi parfois plus chronophages.

C'est pourquoi, afin d'assurer plus d'activités sans systématiquement demander plus de ressources humaines, l'option d'automatisation de tâches ne nécessitant pas de valeurs ajoutées est une solution intéressante.

La Municipalité apporte les réponses suivantes.

Q : Est-ce que l'utilisation de ces engins est rentable ?

R : Oui, actuellement le travail de tonte de 2 terrains est assuré par ces robots. Ce travail, qui demandait un jour et demi par semaine, est actuellement réduit à 2 heures de maintenance des robots.

Q : Est-ce que d'autres robots sont prévus sur toute la surface du Parc des Sports ?

R : Oui, des essais sont en cours pour d'autres secteurs du Parc des sports.

Q : Est-ce qu'à terme ces engins vont remplacer les employés communaux qui s'occupent de l'entretien du parc ?

R : Non, comme expliqué ci-dessus, les collaboratrices et collaborateurs de la Ville sont affectés à d'autres tâches ou d'autres secteurs de la ville. »

Réponse aux questions de M. Raymond LAEDERACH, Conseiller communal, du 2 juin 2021 concernant le camping

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Le 2 juin 2021, M. Raymond Laederach, Conseiller communal, posait plusieurs questions concernant l'ouverture du camping et les possibilités de le végétaliser davantage.

La Municipalité apporte les réponses suivantes :

Q : Est-ce que le camping va ouvrir cet été et si oui, sous quelle forme ?

R : Oui, le camping a ouvert cet été. Son ouverture a été retardée en raison de gros travaux d'infrastructure pour du chauffage à distance.

Q : Est-il prévu de le végétaliser un peu plus que ce qui existe actuellement pour le rendre plus abordable ?

R : Oui très certainement. Ce point sera abordé par la stratégie d'arborisation en cours d'élaboration. »

Mme Maria Grazia VELINI remercie Mme Bettex et M. Aubert pour les réponses apportées à ses questions du mois de juin. Effectivement, cette année les toilettes du stand de tir auraient été moins utilisées en raison des conditions météorologiques et espère que pour l'année prochaine quelque chose soit mis en place.

Concernant les robots, elle a pris acte des nombreux avantages mais n'aimerait pas que ces automatisations portent préjudice aux collaborateurs de la commune.

M. Pascal GEMPERLI remercie Mme Bettex pour la réponse détaillée, qu'il lira à tête reposée.

15. Questions, vœux et divers.

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

« Un habitant de notre belle commune nous a signalé une inquiétude.

Il y a quelques années, il a été mis en place un espace d'exercice urbain, aussi appelé espace Calisthenics street workout, au sein de parc de Vertou. Les utilisateurs, dont fait partie la personne qui nous interpellé, sont très heureux de pouvoir en profiter.

Cette place se trouve à une dizaine de mètres des installations de jeu prévue pour les visiteurs les plus jeune du parc. La similarité des équipements fait que ces jeunes têtes viennent jouer sur ces installations de fitness prévues pour les plus grands. Cet état n'est pas un problème en soi, mais le devient lorsque ces enfants, jeunes (4 à 5 ans), y viennent pendant qu'un adulte s'y exerce et ceci sans la surveillance d'un parent. Ces enfants peuvent subir des blessures plus ou moins grave en cas de chocs avec un adulte à l'entraînement.

Notre concitoyen propose qu'il soit mis des panneaux plus voyants interdisant l'accès à ces installations au moins de 14 ans, tel qu'il est déjà signifié en petit sur la signalétique du lieu, ceci afin d'éviter les accidents. »

M. André WALTHER s'exprime en ces termes :

« Nous avons appris avec consternation par la presse que le contournement de Morges n'est plus d'actualité.

Or l'autoroute qui coupe la ville de Morges en deux, inflige des nuisances importantes à ses citoyens, avec les conséquences que nous connaissons aujourd'hui sur leur santé.

En 2016, il y a 5 ans déjà, une association morgienne a envoyé un courrier à l'OFROU, appuyé par une missive de la Commune pour leur indiquer que sur une grande partie du parcours du côté sud de l'autoroute, aucune paroi de protection phonique ne protégeait du bruit les habitations.

Dans sa réponse, l'OFROU indiquait « que le secteur Morges a déjà fait l'objet d'un premier assainissement dans les années 80 et ne fait donc pas partie de ce programme prioritaire » et terminait en mentionnant : « A ce jour, l'horizon d'assainissement est fixé aux alentours de 2025 ».

Cette année, l'OFROU informe la Municipalité que pour la traversée de la ville de Morges, les travaux sont prévus entre 2028 et 2030. Ils sont donc remis aux calendes grecques comme le contournement promis depuis des décennies.

Pourtant, le fait que le projet de contournement de Morges soit aujourd'hui abandonné rend d'autant plus urgent la réalisation complète de parois absorbantes de protection phonique des deux côtés et sur toute la longueur de la traversée urbaine.

La limitation de la vitesse à 80 km/h comme demandée par la Municipalité ne suffit pas. En effet, le bruit provoqué de nuit par les camions ou les motos ne sera pas vraiment atténué. La lutte contre le bruit autoroutier doit se faire à la source par des parois antibruit absorbantes.

Il est urgent que la Municipalité intervienne énergiquement à nouveau auprès de l'OFROU et des autres instances à même d'intervenir et que les médias s'emparent enfin de ce sujet assourdissant. »

M. Bertrand GILLIARD revient sur les propos de M. Walther et pense qu'il est possible de couvrir cette autoroute, cela se fait ailleurs en Suisse.

Il revient sur les réponses qui lui ont été données en juin. La première à propos des prestations d'un bureau d'études spécialiste en CVSE, il avait indiqué qu'un bureau d'études avait sous-estimé gravement le coût de la ventilation/rafraîchissement du théâtre et des cuisines. La Municipalité avait répondu que contrairement aux constructions neuves, la transformation et l'assainissement d'un bâtiment existant de cette époque comporte toujours des inconnues et est, de ce fait, plus complexe.

Le fait de calculer un volume de manière erronée n'est en rien excusable par le fait qu'il s'agisse d'une rénovation. Il espère que la Municipalité sera plus attentive à l'avenir lors de ce genre de réponse et que le but n'était pas de noyer le poisson.

Plus grave, autre réponse donnée, à propos de la semaine de l'environnement. A la question *Combien d'heures ont-elles été consacrées à la préparation de ladite manifestation* a abouti à la réponse : *l'organisation est assurée par le personnel communal sur ses heures de travail* et plus loin dans la réponse : *les heures de travail des collaborateurs-trices n'ont pas été comptés dans les coûts.*

Selon lui il y a un problème, la Municipalité ne connaît pas les incidences sur les coûts de personnel liés à ses décisions. Il espère donc que la nouvelle Municipalité prendra des mesures en conséquence.

Mme Patricia DA ROCHA s'exprime en ces termes :

« La récente publication officielle de la commune de Tolochenaz concernant un avis de désaffectation partielle de son cimetière a alerté un de nos concitoyens qui s'est empressé de faire part de ses inquiétudes à un représentant du groupe UDC. Toutes les Morgiennes et tous les Morgiens ne connaissent pas forcément son nom, mais Mme Lydia Opienska-Barblan, née dans notre ville le 12 avril 1890 et décédée dans cette même localité à nonante-deux ans le 3 janvier 1983, était une célébrité régionale, si ce n'est internationale !

Passionnée depuis sa plus tendre enfance par le piano, le chant et la pédagogie musicale, elle en fit sa carrière et enseigna durant plusieurs années au conservatoire de Fribourg, à Bâle et en Pologne. Suite à son retour en Suisse elle rencontra Henryk Opienski qui devint son époux en 1924. Amis proches d'un compositeur dont vous connaissez certainement le nom, Ignace Paderewski, ils parcourent l'Europe et la Russie ensemble et s'épanouissent dans leurs carrières musicales respectives.

Très active dans sa région, elle fonde le chœur de dames « Les Mouettes », emblème régionale qu'elle dirige pendant 30 ans, et reprend la direction du chœur paroissial de Morges et des chœurs de dames de Gimel et Yens.

Elle est membre d'honneur de la Société suisse de pédagogie musicale, elle reçoit la Croix d'or du Mérite polonais ainsi que les palmes académiques françaises.

En 1968, sa ville de naissance, Morges, lui décerne la bourgeoisie d'honneur et un fonds « Lydia Opienska-Barblan » est créé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Le souvenir de Mme Lydia Opienska-Barblan ne peut nous laisser de marbre. Il est important que sa mémoire soit honorée et nous ne pouvons rester immobiles face à ce projet de suppression du patrimoine.

Le groupe UDC interpelle aujourd'hui la Municipalité de Morges en demandant qu'une discussion soit entamée avec les autorités tolochinoises afin que les concessions d'Henryk Opienski et Lydia Opienska-Barblan, aussi modestes soient-elles, soient prolongées, ou du moins que le maintien du souvenir de Lydia Opienski-Barblan à Morges soit pérennisé par un monument, une place ou tout autre endroit le permettant, comme il a été fait pour son époux au travers de l'allée Henryk-Opienski au sein du parc de l'Indépendance.

Dans le cas où des démarches auraient déjà été entreprises en amont concernant cette question, il va de soi que cette intervention est considérée comme nulle. »

M. le Président Jean-Pierre MORISETTI constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h07 et la séance est close.

Le Président

Jean-Pierre MORISETTI

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes:

- Pétition « Libre sur les Quais »
- Postulat Camille Robert et consorts « Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges Interpellation PSIG.
- Interpellation du groupe PSIG « Notre commune face aux défis de la cybersécurité ».

Pétition au Conseil communal de Morges – Libres sur les quais – 23.08.2021

Du 15 mai au 15 août 2021, un comité d'initiative a récolté 914 signatures pour l'initiative populaire communale « Libres sur les quais ». La formulation de l'initiative était la suivante : *Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral de la commune de Morges, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud : Acceptez-vous l'initiative populaire « Libres sur les quais » ? L'initiative « Libres sur les quais » demande que les quais du Mont-Blanc et Lochmann soient dédiés à la mobilité douce et à la détente. Les aménagements nécessaires seront réalisés dans un délai de 5 ans, dès l'acceptation de l'initiative par le corps électoral morgien.*

Le nombre de signatures permettant de déposer formellement le texte de l'initiative pour un traitement par la Municipalité n'ayant malheureusement pas été atteint, le comité ne souhaite pas pour autant que toutes les personnes qui par leur signature ont soutenu et soutiennent le projet de voir les quais de Morges libérés du trafic individuel motorisé soient ignorées. Pour ce faire, les citoyen.ne.s morgien.ne.s ci-après déposent cette pétition demandant au Conseil communal de se déterminer sur la requalification des quais du Mont-Blanc et Lochmann pour un usage de détente réservés à la mobilité douce.

Cette pétition (comme l'initiative avant elle) a plusieurs objectifs : elle permettrait notamment une plus grande appropriation des quais par la population. Avec des aménagements de qualité et réfléchis (entre autres avec l'adaptation de la végétalisation des surfaces), le confort et la sécurité des usager.e.s seraient grandement améliorés, qu'ils soient piéton.ne.s ou cyclistes. Avec des quais tournés vers la détente, le bord du lac deviendrait plus convivial, par exemple grâce à des animations ponctuelles, mais surtout en permettant d'augmenter la surface des terrasses des restaurateurs, en facilitant leur accès et en leur donnant une vue imprenable sur le lac. Ces divers éléments auraient aussi comme incidence de renforcer l'attrait touristique de la Ville de Morges.

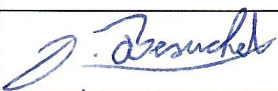
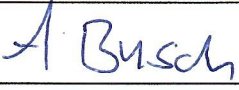
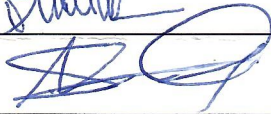
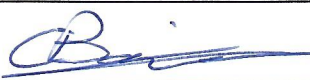
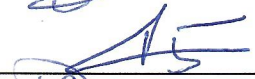
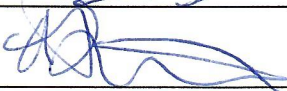
Les pétitionnaires sont conscient.e.s des contraintes de la zone. Tout projet de réaménagement devra garantir le passage des services de secours et l'accès aux hôtels, aux restaurants, ainsi qu'aux livraisons. Il en va de même pour les parcelles privées et les usagers du port.

Toutefois, nous sommes convaincus qu'il est possible d'avoir un autre projet pour les quais qu'un parking à ciel ouvert avec vue imprenable sur le lac ou une route de délestage en cas de surcharge de la Rue Louis-de-Savoie. En effet, en laissant son véhicule du samedi 18h au lundi matin, certain.e.s bénéficient d'un

parking privé en utilisant gratuitement de l'espace public. De plus, un réaménagement permettra notamment l'aménagement de la Voie Verte (épine dorsale de mobilité douce dans l'agglomération Lausanne-Morges) sans empiéter sur l'espace dédié aux enfants et aux promeneurs.

La pétition n'a pas pour but de dresser les usager.e.s actuel.le.s des quais de Morges les un.e.s contre les autres mais bien de proposer une nouvelle destinée pour ce lieu magnifique et emblématique de la Coquette.

Les pétitionnaires :

Nom	Prénom	Signature
BESUCHET	Julien	
Busch	Adrien	
Podio	Sylvie	
Vuille	Florence	
Stern-Grin	Anne	
Bourgeois	Clément	
COENDOZ	Brigitte	
Thürler	Jean-Bernard	
Milliod	Gilles	
Gay	Pierre-Georges	
FAY	Sylvie	
DUPONTET	Aline	

Postulat Camille Robert et consorts au Conseil communal – Pour la prise en compte des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel à Morges.

Au cours des dernières décennies, le modèle de la famille « nucléaire », traditionnelle, a petit à petit laissé plus de place à une plus grande diversité des modèles familiaux : monoparentales, multiculturelles, recomposées et homoparentales, les familles suisses, vaudoises et morgiennes se parent de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Le terme de « famille arc-en-ciel » définit toutes les familles dont au moins l'un·e des membres se considère comme lesbienne, gay, bisexuel·le, trans*, intersexe ou queer (LGBTIQ). Selon les estimations des associations spécialisées, jusqu'à 30'000 enfants grandissent dans une famille arc-en-ciel en Suisse. Ces enfants peuvent être issu·e·s d'une précédente relation hétérosexuelle, né·e·s au sein de couples homosexuels ou encore adopté·e·s dans des contextes spécifiques. Dans le cas de parents trans*, le *coming out* peut survenir avant ou après la fondation de la famille¹.

Les familles arc-en-ciel ne sont pas une nouveauté : en Suisse, elles se battent depuis plus de dix ans pour voir leur situation reconnue sur le plan légal. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la possibilité d'adopter l'enfant de son/de sa conjoint·e est également offerte aux partenaires enregistré·e·s ainsi qu'aux couples – hétéro- comme homosexuels – menant de fait une vie conjointe². Dès lors, depuis plus de 3 ans, un·e enfant peut légalement avoir deux parents de même sexe. L'acceptation du « mariage civil pour tous », qui devrait survenir ce 26 septembre, étendra les droits et la reconnaissance des familles arc-en-ciel.

Malgré cette avancée, de nombreuses personnes LGBTIQ sont inquiètes à l'idée de fonder une famille en Suisse. Un sondage mené par l'association faîtière Familles arc-en-ciel en 2017 auprès de personnes LGBTIQ, au moment de l'élargissement du droit d'adoption aux partenaires enregistrés, montrait que 75% des participant·e·s craignaient que leur enfant soit victime de préjugés, d'homophobie ou de transphobie. Elles étaient également 47% à craindre les relations avec les professionnel·le·s de l'éducation, de la santé et de toute personne travaillant avec la jeunesse et la famille³.

Aujourd'hui, après l'acceptation du mariage pour tou·te·s, après l'intégration de l'homophobie dans la norme pénale contre le racisme, il est plus que temps pour les collectivités publiques de prendre pleinement en compte l'existence des couples LGBTIQ et des familles arc-en-ciel, y compris des enfants issu·e·s de ces familles.

À Morges, tous les formulaires administratifs de la Ville sont conçus de façon à s'adresser à des ménages traditionnels, formés autour de couples hétérosexuels. Par exemple, le formulaire d'arrivée à Morges de l'Office de la population demande aux nouvelles et aux nouveaux habitant·e·s de se déterminer soit dans la colonne « Époux / Partenaire » (assortie d'un pictogramme masculin) ou dans la colonne « Épouse / Partenaire » (assortie d'un

¹ Pro Familia Vaud. *Familles arc-en-ciel : brochure d'information*. Association faîtière Familles arc-en-ciel, janvier 2018. Consulté le 19 février 2021 sur :

https://www.profamiliavaud.ch/pfv/wp-content/uploads/2018/02/Famarc_brochure_VD_OK_web.pdf

² <https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/stiefkindadoption/>

³ Association faîtière Familles arc-en-ciel. *Résultats du sondage national sur les familles arc-en-ciel en Suisse*. Mai 2017. Consulté le 19 février 2021 sur <https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/nationale-umfrage/>

pictogramme féminin). Chacune de ces colonnes demande de renseigner le sexe, avec, au choix, les catégories « masculin » ou « féminin ». Les couples homosexuels, les familles arc-en-ciel ainsi que les personnes transgenres ou intersexes n'ont pas d'autres options.

La prise en compte des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel est un vrai sujet de société. L'association Stop Suicide rappelle que les jeunes homosexuel·le·s présentent un risque 5 fois plus élevé de suicide que les jeunes hétérosexuel·le·s et que ce risque chez les personnes transgenres est 10 fois plus élevé que chez les personnes cisgenres⁴ (dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance). Il est donc important de porter une attention particulière aux conséquences dues à la stigmatisation des couples, enfants, jeunes et parents du fait de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur appartenance familiale.

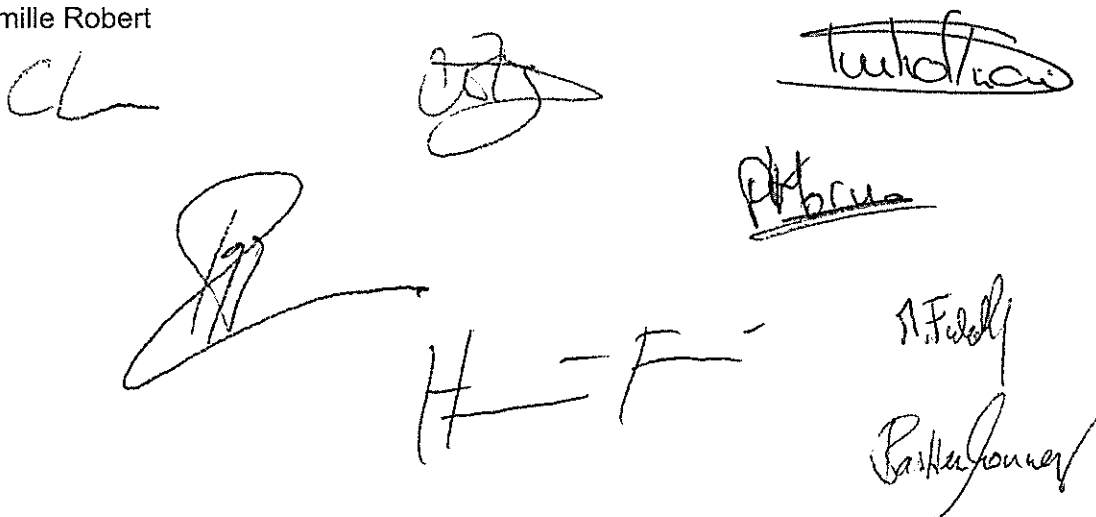
Notre Ville doit impérativement mettre en œuvre des politiques familiales et sociales qui prennent en compte la communauté LGBTIQ plutôt que de la discriminer. Pour toutes ces raisons, par le présent postulat, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité :

Premièrement, qu'elle soumette au Conseil communal une proposition d'utilisation du langage inclusif dans ses formulaires administratifs et correspondances officielles, par exemple en abandonnant l'utilisation exclusive des catégories binaires « masculin » et « féminin ».

Deuxièmement, qu'elle soumette au Conseil communal une proposition de mesures d'harmonisation en matière de communication inclusive de manière transversale pour tous les services de la Ville afin que chaque personne, enfant ou adulte, soit reconnu dans ses différentes compositions familiales et identités de genre.

Troisièmement, qu'elle étudie l'opportunité de mener une enquête auprès de ses employé·e·s des domaines de l'administration, de l'éducation et du social pour connaître leurs expériences et leurs besoins en outils et en formation pour une meilleure prise en compte des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel dans leurs pratiques.

Pour le Groupe PSIG
Camille Robert

The image shows several handwritten signatures in black ink. From top left to bottom right, they are: a signature that looks like 'CL', a signature that looks like 'C. Robert', a signature that looks like 'T. H. / C. R.', a signature that looks like 'P. H. / C. R.', a signature that looks like 'H. - F.', a signature that looks like 'A. F. / C. R.', and a signature that looks like 'B. H. / C. R.'.

⁴ Stop Suicide. *Le risque de suicide parmi les personnes LGBT*. Genève. Consulté le 19 février 2021 sur https://stopsuicide.ch/wp-content/uploads/2017/07/Publications_STOP_Suicide_et_LGBT.pdf

Interpellation – Notre commune face aux défis de la cybersécurité

Le piratage massif de données subi par la commune de Rolle, largement relayé par les médias, a mis en lumière les failles de sécurité dans les réseaux informatiques de certaines communes. Pour rappel, le volume de données piraté représente environ 32 Go, soit 1,6% de la quantité totale de données que possède la commune.

A la suite de cette attaque, de nombreuses données privées, telles que des numéros AVS, des carnets de notes d'élèves, des rapports d'évaluation sur les employé-e-s de la commune, et même une tentative d'arrangement fiscal de la part d'une multinationale, se sont retrouvées en ligne. Les victimes, essentiellement de simples citoyennes et citoyens, n'ont pas été prévenues par la commune mais ont appris la nouvelle par les médias.

À l'instar des autres institutions publiques ou privées, notre Ville n'est pas à l'abri des risques de cyberattaques. Les cybercriminels ont du reste annoncé publiquement leur intention de s'en prendre à d'autres communes.

A l'heure où la protection des données et la sécurité des infrastructures sont d'une importance cruciale, des solutions existent pour mieux protéger les données récoltées. Il existe par ailleurs un label « Cybersafe », soutenu financièrement par la Confédération dans le cadre d'un projet pilote mené dans une quinzaine de communes en Suisse.

Il est de surcroît nécessaire de s'interroger sur le type de données qu'il convient de numériser puis de conserver sur les réseaux informatiques communaux. Limiter la numérisation des données personnelles permettrait en effet de prévenir les risques que de telles données fassent l'objet de cyberattaques.

Conscient du caractère sensible du sujet et du fait que certaines informations doivent demeurer confidentielles pour des motifs évidents de sécurité, le groupe PSIG a l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

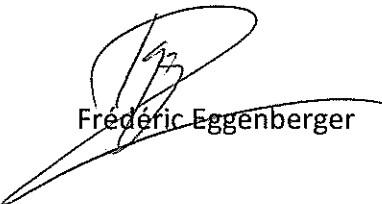
1. Comment la Municipalité apprécie-t-elle les risques encourus, tant du point de vue des infrastructures que de la protection des données ? Un diagnostic de cybersécurité a-t-il été réalisé récemment ?
2. Existe-t-il au sein de l'administration communale un protocole pour savoir comment réagir face à une cyberattaque, en particulier dans les cas de tentatives de phishing¹ ou de malwares² ?
3. Suite au piratage subi par la commune de Rolle, quelles mesures urgentes la Municipalité a-t-elle prises, ou entend-elle prendre pour protéger son personnel, sa population et ses services ?

¹ Le phishing est la cyberattaque la plus communément utilisée. Il s'agit d'une forme de manipulation psychologique utilisée à des fins d'escroquerie. Son mode opératoire est de convaincre le destinataire d'un email que son expéditeur est digne de confiance, dans le but ultime de lui soutirer des informations personnelles.

² Les malwares, plus communément appelés virus, sont des codes malveillants qui ont pour but d'abuser le système informatique. Il en existe plusieurs types dont les spyware, le cheval de Troie ou les ransomwares.

4. La Municipalité envisage-t-elle d'initier un processus de labellisation Cybersafe ?
5. La Municipalité peut-elle garantir que seules les données réellement nécessaires sont numérisées ?

Pour le groupe PSIG



Frédéric Eggenberger